

Art 11 :

- 4 Grand Prix D'Exposition ( Récompensés Par Un Chèque de 25 Euros + Une Plaquette )
- 18 Grand Prix D'Honneur ( Récompensés Par Un Lot + Une Plaquette )
- 4 Grand Prix D'Elevage ( Récompensés Par Un Chèque de 25 Euros + Une Plaquette )

Art 12 : 2 GPH Pigeons Fantaisie , 2 GPH Pigeons Race Françaises , 2 GPH Pigeons Race étrangère , 1 GPH Volaille Race Françaises , 1 GPH Volaille Race étrangère , 1 GPH Volaille Race Naine , 1 GPH Lapin Race à Fourrure , 1 GPH Lapin Race Moyenne , 1 GPH Lapin Grande Race , 1 GPH Lapin Petite Race , 1 GPH Lapin Race Naine Ou Cobaye , 1 GPH Palmipèdes , 1 GPH Tourterelle , 1 GPH Canard D'Ornement , 1 GPH Pigeon Voyageur Belge D'Exposition.

Art 13 : \* Championnat Inter Régional Du Lynx (Pigeon)

- \* Championnat Régional Du Boulant De Norwich (Pigeon)
- \* Rencontre De La Sabelpoot Club De France (Volaille)

Art 14 : Le Classement Final Sera établi Sur Les Dix Meilleurs Sujets . Chaque éleveurs Sera Récompensés Selon Le Barème Suivant ( Un Lot )

Pour Tous Les Expositant Ayant Présenté Un Minimum De Cinq Cages

Le Barème Suivant :

Notes Aux Pigeons, Volailles, Palmipèdes ,Tourterelle	Notes Aux Lapins Ou Cobayes	Points Attribués Pour Le Classement
96 /97	96/96,5/97	10
94/95	95,5	8
93	95	6
92	94/94,5	3
91	93/93,5	1
90	92/92,5	0

Les GPH Et Les GPE Ne Seront Pas Cumulables avec Les Autres Récompensés à L'Exception Du Prix d'Elevage

Le Grand Prix D'élevage Sera Sur Les Quatre Sujets de Chaque Catégorie Dans La Même Race Toute Variété Confondue Point Identique. (La Lettre E Doit Etre écrire Sur La Feuille D'inscription Par L'éleveur)

Art 15 : l'Entrée Est Gratuite ; Le Président Et Le Commissaire Général Ont Le Droit de Refuser Toute Personne Pouvant Nuire à L'Exposition Et De Leur Interdire L'Accès.

La Clôture Des Inscriptions Est Fixée Le Vendredi 9 Novembre 2018

Art 16 : Pendant L'Exposition Nous Précisons Que l'Exposant Ne Peut S'Opposer à L'Exploitation De L'image De Ses Animaux.

Art 17 : Juges Pigeons : Mr Deville Christophe , Mr Potdevin Georges , Mr Tiertant Jean-Pierre , Mr Vennin Hervé .  
Juges Lapins : Mr Dupas Bernard , Mr Hébert Thierry , Mr Ménigoz Jean- Jacques .  
Juges Volailles : Castien Yvon , Gaillard Gérard , Leuridan Matthieu .

Les Inscription Doivent Etre Accompagné D'Un Chèque à L'Ordre De La BVAO Et à Renvoyer Au Commissaire Général : MR Perrouas Franck 36 Rue De La Foret Mierval 76340 Pierrecourt (06,22,89,83,96) Pour Plus D'Information (MR Perrouas Christian 02,35,93,63,73) Toute Inscription Non Accompagné D'Un Chèque Sera Refusés, Les Animaux Concernés Par La Convention De Washington Et Par L'Arrêté Du 17 Avril 1981 Fixant La Liste Des Animaux Protégés Sur L'Ensemble Du territoire, Ne sont Admis à L'Exposition